



## NEWSLETTER

N° 2/2020

30 mars 2020

## PROGRAMME DE STABILISATION DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOUR- GEOISE DU 26 MARS 2020

### Objectifs

- Garantir la disponibilité de liquidités ;
- Maintenir les flux de trésorerie afin de pouvoir continuer à payer les fournisseurs ;
- Garantir le financement de l'économie pour les mois et années à venir.

Une enveloppe globale de **8,8 milliards d'euros** (soit près de 15% du PIB) réparties selon **3 catégories de mesures** concernant :

- les **dépenses publiques** immédiates ou imminentes (1,75 milliards d'euros)
  - chômage partiel,
  - loi de minimis,
  - extension du congé pour raisons familiales,
  - indemnité d'urgence certifiée,
- des **reports des délais de paiement des impôts, de la TVA et des cotisations sociales** (4,55 milliards d'euros)
  - suppression des avances d'impôts directs pour T1 et T2 2020 (sur demande),
  - TVA,
  - cotisations sociales,
- une **nouvelle loi de garantie de l'État** (2,5 milliards d'euros).

Financement notamment via la souscription de dette publique à hauteur de 3 milliards d'euros (en attente de vote de la loi de garantie de l'État au Parlement)



**Ce document est un résumé des mesures annoncées le 25 mars 2020 dans le cadre du « Programme de stabilisation de l'économie COVID-19 » du Gouvernement luxembourgeois. La conférence de presse à ce sujet peut être consultée sur le [site du gouvernement](#).**

## RÉPONDRE AUX BESOINS DE LIQUIDITÉS IMMÉDIATS

### 1. Aide financière non remboursable (« indemnité d'urgence certifiée »)

**Aide directe d'un montant de 5 000 euros** aux entreprises ≤ à 9 salariés et ayant un chiffre d'affaires d'au moins 15 000 euros, obligées de cesser leur activité suite au règlement modifié du 18 mars 2020.

Aide **exemptée d'impôt et non remboursable**.

Procédure simplifiée : envoi du formulaire signé accompagné d'un relevé d'identité bancaire par e-mail et versement de l'aide endéans 14 jours

Organisme : Direction des classes moyennes

Cibles : Microentreprises

Enveloppe : 50 millions d'euros

### 2. Subvention en capital sous forme d'avance

**Aide financière d'un montant max. de 500 000 euros sous forme d'avance remboursable** pour couvrir les frais de fonctionnement.

Prise en compte des frais de personnel et des loyers (plafond de 10 000 euros).

Pour les indépendants : plafonnement à 2,5 fois le SSM.

**L'aide financière s'élève à 50% des frais éligibles** et doit être remboursée au plus tôt douze mois après son obtention.

Période et secteurs concernés à déterminer lors d'un Conseil de gouvernement au cours de la semaine du 30 mars 2020.

Accord de la Commission européenne ([communiqué de presse IP/20/516 du 24 mars 2020](#)).

En cours d'approbation par le Parlement.

Organismes : Direction des classes moyennes ; Ministère de l'Économie

Cibles : Artisanat et Commerce ; indépendants ; PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 300 millions d'euros

### 3. Moratoire accordé par certaines banques sur le remboursement des prêts existants

**Report du remboursement des crédits** (capital et intérêts) pour permettre de mieux faire face aux difficultés de trésorerie.

Organismes : Ministère des Finances ; BIL, BCEE, BGL BNP Paribas, ING, Caisse Raiffeisen et Banque de Luxembourg

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

### 4. Assouplissement des conditions de remboursement des prêts et crédits SNCI

**Suspension du remboursement de capital aux échéances du 31 mars et du 30 juin** pour les prêts directs et indirects.

Organisme : Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

Cibles : PME ; grandes entreprises

### 5. Remboursement anticipé de la TVA

**Remboursement anticipé des soldes créditeurs de TVA** inférieurs à 10 000 euros.

Organisme : Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED)

Cibles : Indépendants ; PME

### 6. Versement d'une avance sur indemnités du congé pour raisons familiales extraordinaire

**Avancement du remboursement des indemnités** que les employeurs sont tenus à verser aux salariés bénéficiant du congé pour raisons familiales extraordinaire.

Organismes : Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) ; Mutualité des employeurs ; Caisse nationale de santé

Cibles : TPE (y. c. employeurs en nom personnel pour leurs salariés) ; PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 400 millions d'euros pour deux mois

## FACILITER LE FINANCEMENT BANCAIRE

### 1. Régime de garantie étatique pour de nouveaux crédits bancaires (durée max. de 6 ans) pour PME et grandes entreprises

Garantir de **nouvelles lignes de crédit bancaire pour lesquelles l'État se porte garant à hauteur de 85%** et les institutions financières à hauteur de 15%.

Organismes : Ministère des Finances ; Ministère de l'Économie ; BCEE, BGL BNP Paribas, BIL, Raiffeisen, Banque de Luxembourg et ING

Cibles : PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 2,5 milliards d'euros

### 2. « Financement spécial anti-crise (FSAC) » via la banque de l'entreprise et la SNCI

Couvrir les besoins de financement en relation avec la crise actuelle via des **prêts indirects d'un montant allant de 12 500 à 16,6 millions d'euros**.

Organismes : banques de l'entreprise ; SNCI

Cibles : PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 400 millions d'euros

### 3. Financement sur 5 ans en faveur de la mutualité des PME et de la mutualité du cautionnement

**Permettre aux mutualités des chambres professionnelles d'élargir les garanties fournies aux PME.**

Organisme : SNCI

Cible : PME

Enveloppe : 10 millions d'euros

### 4. « Garanties PME » en collaboration avec les banques actives dans le financement des entreprises

Mettre à disposition des **garanties (à hauteur de 80% du prêt) pour l'obtention par les PME de nouvelles lignes de fonds de roulement** auprès des banques.

Organisme : SNCI

Cibles : PME

## MAINTIEN DE L'EMPLOI VIA LE CHÔMAGE PARTIEL POUR CAS DE FORCE MAJEURE

Éviter les licenciements par une **prise en charge par l'État de l'indemnité de compensation à hauteur de 80% des salaires selon une procédure accélérée permettant le versement d'avances au lieu de remboursements**<sup>1</sup>.

Organismes : Ministère de l'Économie ; Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

Cibles : Salariés ; PME ; grandes entreprises ; ASBL

Enveloppe : 1 milliard d'euros pour deux mois

<sup>1</sup> Selon l'accord du 27 mars 2020 conclu entre le Gouvernement et les syndicats, le montant de l'indemnité de chômage partiel ne peut être inférieure au SSM non qualifié. Voir : [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2020/03-mars/27-accord-syndicats.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/03-mars/27-accord-syndicats.html)

## **PROMOUVOIR LE TRAVAIL À DISTANCE EN INSTITUANT UNE IMPOSITION MODIFIÉE DU TÉLÉTRAVAIL POUR LES SALARIÉS FRONTALIERS BELGES ET FRANÇAIS**

**Permettre aux frontaliers de travailler depuis leur domicile** pendant la crise sans que la rémunération afférente ne soit imposée dans leur pays de résidence.

Pas d'accord trouvé avec les autorités allemandes pour l'instant.

Organisme : Administration des contributions directes (ACD)

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

## **ÉTALEMENT DES PAIEMENTS LIÉS AUX ÉCHÉANCES FISCALES POUR PALLIER LES BESOINS DE LIQUIDITÉ**

### **1. Annulation des avances fiscales des deux premiers trimestres 2020**

**Accorder d'office les demandes d'annulation des avances en matière d'impôt** pour les deux premiers trimestres de 2020 en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt commercial communal.

Organisme : ACD

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 1,25 milliards d'euros

### **2. Délai de paiement d'échéances fiscales de 4 mois**

**Accorder d'office les demandes de report du paiement sans intérêts de l'impôt sur le revenu, de l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune.**

Organisme : ACD

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

### **3. Report de la remise des déclarations d'impôt**

**Date-limite pour la remise des déclarations d'impôt reportée au 30 juin 2020.**

Organisme : ACD

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises ; personnes physiques

### **4. Tolérance administrative au niveau de la date-limite de dépôt pour les déclarations de TVA**

**Pas de sanctions administratives en cas de dépassement de la date-limite de dépôt des déclarations de TVA, de taxe d'abonnement, des déclarations de succession ainsi que des actes notariés et d'huissier.**

Organismes : AED

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

## **TOLÉRANCE ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DES COTISATIONS SOCIALES**

**Flexibilité pour le paiement des cotisations sociales** afin de permettre une souplesse accrue en matière de gestion de la trésorerie pour une durée de six mois (premier et deuxième trimestre 2020).

Organisme : CCSS

Cibles : Indépendants ; PME ; grandes entreprises

Enveloppe : 3 milliards d'euros

## **MESURES D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL**

**Soutenir davantage les entreprises qui exportent et qui font de la prospection à l'international**, y compris vers les marchés touchés par le coronavirus.

Organisme : Office du Dueroire

Cibles : Certaines professions libérales ; microentreprises ; PME ; grandes entreprises

## **PROTÉGER JURIDIQUEMENT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ**

### **1. Suspension de l'obligation d'effectuer l'aveu de cessation de paiement entraînant la faillite**

**Dispense de l'obligation de faire l'aveu de faillite en cas de liquidités insuffisantes.**

Organisme : Ministère de la Justice

Cibles : Commerçants ; Sociétés commerciales

### **2. Suspension de l'exécution des déguerpissements ordonnés pour les baux à usages d'habitation et commercial**

**Protéger les locataires de l'exécution forcée immédiate du déguerpissement pour la durée de la crise.**

Organisme : Ministère de la Justice

Cibles : locataires bénéficiaires d'un bail commercial

## **SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL**

**Accorder des mesures sociales supplémentaires, garantir des subsides pour des projets annulés et accorder le chômage partiel** pour les salariés du secteur.

Organisme : Ministère de la Culture

Cibles : Artistes professionnels indépendants ; intermittents du spectacle ; salariés du secteur culturel